

ATTESTATION N° 179948

Apave Certification atteste que les dispositions mises en œuvre par:

EDA

Sur le site suivant:

36, rue des Carmes CS 10504 01 117 Oyonnax Cedex, France

Ont été évaluées conformes aux dispositions du **Décret 2021-461 du 16 avril 2021**

Relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Cette attestation est valable à compter du:

30/05/2024 Jusqu'au: 29/05/2027

Directeur d'Apave Certification

Patrice LABROUSSE





Dans une démarche d'amélioration continue et pour garantir une production durable et respectueuse de l'environnement, et conformément aux dispositions du Décret 2021-461 du 16 avril 2021 concernant la prévention des pertes des granulés plastiques industriels, le Groupe EDA a fait réaliser en mai 2024, un audit pour son site de production d'Oyonnax par une entreprise extérieure certifiée. Les dispositions mises en place nous ont permis d'être certifiés. Cette certification est valable 3 ans. Le Groupe EDA s'engage activement dans des pratiques de gestion responsable afin de minimiser les impacts environnementaux liés à la dispersion des GPI en mettant en place tous les moyens techniques et organisationnels nécessaires.



Conformité : Le système et les dispositions mises en œuvre sont conforme au décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Efficacité : Les dispositions mises en œuvre permettent d'attester de l'efficacité de ces dernières.

https://www.groupe-eda.com/innovation-developpement-durable/

ETS Georges DAVID

Siège social : 36, rue des Carmes. CS 10504 - 01117 Oyonnax

Tél: +33 (0)4 74 77 80 44 | Fax: +33 (0)4 74 73 84 73 @: stedavid@groupe-eda.com - www.groupe-eda.com









